

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 06 OCTOBRE 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2022-05-05 – FINANCES (7.10) - COOPERATION DECENTRALISEE : SOUTIEN AU PROJET D'ADDUCTION D'EAU SUR LA COMMUNE D'OUKOUT - POURSUITE DU PROGRAMME - PHASE 3

DATE DE CONVOCATION : 29 SEPTEMBRE 2022

DATE DE PUBLICATION : 10 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Étaient présents :	FONTAINE André (départ à compter de la 2022.05.06), TARDY Yvan (ayant la procuration de B. DEPAILLAT), CLAUDON Jean-Louis , FONTANA André , PICARD Denis , AMMARI Christelle , BONNIN Pierre , LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de R. JOUBERT), POIRSON Elisabeth , STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de M. NOISETTE), PAYEUR Emmanuel , PREVOT Vincent (ayant la suppléance de JF SEGAULT), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de ROSSO Michel), GUYOT Laurent , PLANCHAIS Viviane , SILLAIER Roger , RADER Audrey-Helen , MAURY Christophe , GUILLAUME Isabelle , KNAPEK Patrice , DOMINIAK Bernard , WINIARSKI Patricia , MONALDESCHI Philippe , GASPAR Isabel , TOUSSAINT André , SITTLER David , ARNOULD Raphaël , LALANCE Corinne , CARON Jean-François , MARIN Karine , TAILLY Jérôme , SAUVAGE Catherine , MARTIN Vincent , PIERSON Chantal , DOHR Hervé (ayant la procuration de R. FAVRET), HENNEBERT Philippe , MATTE Jean-François , COLIN Xavier , ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de T. CHENOT), HARMAND Alde (ayant la procuration de Ch. ASSFELD LAMAZE), DICANDIA Chantal , ADRAYNI Mustapha , LE PLOUFF Lydie (ayant la procuration de F. EZAROIL), HEYOB Olivier (ayant la procuration de L. RIVET), DE SANTIS Fabrice , CHANTREL Nancy , BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de M. GUEGUEN), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien , MOREAU Jean-Louis , LALVEE Lucette , BRETENOUX Patrick , MASSELOT Catherine (ayant la procuration de O. ERDEM), MANGEOT Etienne , FELTEN Daniel , COUTEAU Jean-Pierre .
Étaient excusés :	COLLET Thierry , SEGAULT Jean-François , ROSSO Michel , VANIER Stéphane , NOISETTE Michel , JOUBERT Roger , BORELA Francis , BELLINASO Alain , DEPAILLAT Bernard , MANSION François , DURANTAY Corine , CHENOT Tony , RIVET Lionel , ASSFELD LAMAZE Christine , EZAROIL Fatima , ERDEM Olivier , GUEGUEN Marie , SIMONIN Hervé , FAVRET Régis , GUYOT Gilles
Avis de procuration :	Du début à la fin : 10 avis de procuration.
Avis de suppléance :	Du début à la fin : 2 avis de suppléance.
Secrétaire de séance :	ADRAYNI Mustapha
Nombre de présents :	Du début à la 2022.05.05 : 55 PRESENTS. De la 2022.05.06 à la fin : 54 PRESENTS.
Nombre de votants :	Du début à la 2022.05.05 : 65 VOTANTS. De la 2022.05.06 à la fin : 64 VOTANTS.

Le projet global consiste à permettre l'accès à l'eau pour environ 7 000 habitants des villages de Boukitingo, Emaye, Diakène-Diola, Diakène-Ouolof, Diantène et Essaout situés sur le territoire communal d'Oukout.

L'action prévue, depuis un forage existant et un château d'eau réalisé en 2015, consiste à réaliser un réseau de distribution d'eau avec des branchements individuels dans les 6 villages concernés qui actuellement n'ont pas accès à l'eau.

Sur ce secteur, tous les villages ne disposent pas d'un accès à l'eau potable de proximité. La nappe phréatique est en partie polluée, en divers endroits saumâtre et peu productive. Actuellement quelques rares puits dont l'eau est considérée de « qualité acceptable » servent à alimenter les populations.

La pénible corvée d'approvisionnement en eau reste une tâche féminine et infantile. Cette situation est préjudiciable en matière de santé et également d'éducation.

Descriptif du projet en phase 3 :

La 3^{ème} phase du programme a pour objectif l'accès à l'eau potable au bénéfice des populations habitant :

- Diakène-Diola (812 habitants): réalisation du réseau et des branchements particuliers,
- Diakène-Ouolof (800 habitants) et Diantène (700 habitants): réalisation de la conduite d'adduction et d'une borne-fontaine dans chaque village en vue des futurs réseaux et branchements particuliers (projet de phase suivante).

Il s'agit de compléter la seconde phase d'équipements réalisée en 2020. Un volet pour la promotion de l'assainissement est également prévu.

Partenariats et portage de la phase 3 :

Les premières phases du projet ont permis la création d'une ASUFOR (Association des Usagers de Forage), qui est la structure communautaire de gestion légale au Sénégal, ainsi que des actions de sensibilisation et des formations pour les habitants. Elle comprend également des dépenses d'assainissement (création de sanitaires), qui sont une des conditions du soutien financier de l'Agence de l'Eau.

La phase 3 de ce projet sera portée techniquement et financièrement par l'OMCI (Office Municipal de Coopération Internationale de Commercy). Le partenariat OMCI / CC2T est effectif depuis la 2^{ème} phase du projet (2019-2020). Il fait l'objet d'une convention de partenariat signée le 7 novembre 2019 (délibération N°2019-05-23 du 03 octobre 2019).

Budget prévisionnel - phase 3

BUDGET PREVISIONNEL - PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RESSOURCES	
<i>Diakène-Diola</i>			
Réseaux, 2450 ml de canalisation dn 90, et branchements individuels nb 110	49 221 €	CC2T	43 998 €
<i>Canalisation amenée Diakène-Oulof et Diantène</i>		Région Grand Est	7 200 €
Canalisation d' amenée Dn 90 -Diakène-Diola à Diakène-Oulof=1450 ml et de Diakène-Oulo à Diantène=3050 ml .Plus 1 borne-fontaine dans chaque village	42 614 €	AERM	29 538 €
		Terre d'Eau en Partage	30 000 €
Sous-Total 1- Eau	91 835 €		
Hygiène -Assainissement -bloc sanitaire Ecole Diakène-Diola	7 500 €	Sous total France	110 736 €
Sous-Total 2- travaux eau et assainissement	99 335 €		
Ingénierie Travaux: Maitrise d'œuvre , assistance maitrise ouvrage, Honoraires	13 000 €	Contributions locales : Apport Mairie Oukout	13 940 €
Sous-Total 3- Ingénierie des Travaux	13 000 €		
Formations - releveurs , comité gestion	2 000 €	Contribution population aux branchements individuels	3 359 €
Sensibilisation, animation locale,	5 000 €		
Sous-Total 4- actions sociétales et accompagnement	7 000 €		
Sous-Total 5- total des dépenses au Sénégal- Dont apport Mairie Oukout et contribution population aux branchements	119 335 €		
Frais de mission , évaluation	4 500 €	Sous Total Sénégal	17 299 €
Frais de fonctionnement OMCI , expert comptable ou commissaire aux comptes	3 000 €		
Divers et imprévus	1 200 €		
TOTAL DEPENSES	128 035 €	TOTAL RESSOURCES	128 035 €

L'OMCI assurera le portage de la demande de subvention auprès de l'AERM.

La CC2T a fait une demande de subvention auprès de la Région Grand-Est concernant la phase 3 du projet OUKOUT. Celle-ci elle a été accordée le 19 octobre 2021 pour un montant de 7 200 €. La CC2T reversera cette somme à l'OMCI.

Octroi d'une subvention :

La CC2T participe au financement de la troisième phase du projet Oukout en reversant à l'OMCI, maître d'ouvrage de l'opération, **la somme de 43 998 € dans le cadre de la loi OUDIN** (imputation sur le budget eau et assainissement **à parité**).

Avance de trésorerie :

Pour assurer le financement du projet, l'OMCI dépose auprès du cofinancier Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) une demande de subvention pour le projet OUKOUT. Les modalités de versement de la subvention de ce cofinancier obligeront l'association l'OMCI à avancer une partie du montant de travaux avant le versement du solde de la subvention accordée.

Mis en ligne le 10/10/2022 à 15h13

REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20221006-2022_05_05-

Fortement impliquée depuis le démarrage du projet et consciente de son rôle de facilitateur pour mener à bien l'opération, la Communauté de Communes Terres Toulaises fait bénéficier à l'OMCI d'une avance de Trésorerie correspondant au solde que verse le cofinancier au moment du bilan du projet.

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse doit verser à l'OMCI 29 538 € de subvention dont 50% sont versés au lancement des travaux. **Dans l'attente du versement du solde de la subvention, la CC2T versera une avance de trésorerie à l'OMCI pour un montant de 14 500 €.**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Autoriser le versement d'une subvention pour l'OMCI de 43 998 € sur le budget 2022 au titre de la loi OUDIN,**
- **Autoriser le versement d'une avance de trésorerie pour l'OMCI de 14 500 € correspondant au solde de la subvention que l'AERM lui a attribué,**
- **Autoriser le versement pour l'OMCI de 7 200 € correspondant au montant d'une subvention de la Région Grand-Est reçu par la CC2T pour le projet OUKOUT,**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX